16 - Indemnités de fonction des élus

Mme la Maire, chers collègues,

Quand on regarde le nombre de conseillers délégués, on est tenté de dire que vous voulez fêter, en fanfare, les 20 ans de la mise en place des 35h par Martine Aubry (1998). Et ériger par la même occasion le partage du travail en mode de gouvernance. C'est à se demander si ce n'est pas une fin en soi.

Ou plutôt, devrait-on comprendre une méthode déguisée pour remercier les affidés ?

D'expérience, pour avoir été conseillé délégué pendant 4 ans, je me pose des questions quant au bien fondé de votre méthode :

J'évoquerai pour ma part deux éléments : Tout d'abord,

• y a-t-il assez de travail pour chaque élu ?

Il est normal qu'il y ait des conseillers délégués, mais de là en avoir 18. De mémoire de conseil municipal, ce ne s'est jamais produit. Cette situation mérite une citation dans le Guinness des records.

La charge de travail a-t-elle était multipliée par deux entre décembre 2017 et avril 2018 ? Pour nécessiter un doublement du nombre de conseillers délégués, dans cet intervalle.

Il est permis d'en douter.

Concrètement, qui fera quoi ?

Pour notre part, nous aurions aimé que vous doubliez le nombre de policiers municipaux par exemple pour une meilleure protection de nos concitoyens.

Deuxième chose,

• Comment s'articulera le processus de décision avec tant d'élus ?

Que nous ayons 11 adjoints, c'est tout à fait règlementaire. Nous rentrons dans la limite des 30% que prévoit la loi. Mais avec 18 conseillers délégués qui leur seront rattachés, nous allons nous retrouver avec des adjoints qui auront sous leur égide 1, 2 voire 3 conseillers délégués... Ne vont pas t-ils empiéter les uns sur les autres ?

Quels seront les champs de compétence réels des conseillers délégués et leurs périmètres d'action ?

Ce sont de vraies interrogations qui se posent à nous et qui nous interpellent. Nous ne vous faisons pas un procès d'intention, mais il est légitime de s'interroger sur l'efficacité d'un tel dispositif où il y a une multiplication de « responsables ».

Comment les prises de décisions vont-elles s'articuler entre les élus ?

Qui va décider quoi ? Avec quels agents de la Ville ?

Par ailleurs, nous sommes curieux de voir un tel dispositif à l'œuvre et son articulation avec l'administration municipale. On craint les télescopages et les décisions contradictoires en cascade.

Comment vont s'organiser les prises de décision entre les élus et les agents de la Ville ?

En tout cas, sans préjuger de l'avenir. Nous sommes, et serons très vigilants quant au bon fonctionnement de notre ville et de son efficacité vis-à-vis des Schilikois.